VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 2 mars 2026 de 20h00 à 21h55
Lieu : Maison du Charron, salle du Conseil municipal

TITRE	NOM	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ	REMPLACÉ PAR
Président	J. Détraz	X		
Vice-présidente	J. Jaussi	X		
Secrétaire	N. Forestier	X		
Conseillers municipaux	T. Barraud	X		
	L. Chaoui	X		
	S. Conus	X		
	D. Fragnière	X		
	P. Galley	X		
	X. Henauer	X		
	N. Joye-Rychner	X		
	R. Lima	X		
	E. Matias Ramos	X		
	M. Mehdi	X		
	C. Miche	X		
	G. Pinto-Pereira	X		
	A. Riat	X		
	D. Ricci	X		
	J. Roder	X		
	A. Sauter Caillet	X		
	C. Schneckenburger	X		
	S. Sidler		X	L. Philippi
	O. Sütcü Bagatarhan	X		
	E. Tamone	X		
	F. Tranchellini	X		
	M. Tranchellini	X		
	C. Varonier	X		
	B. Zeder	X		
Maire	J. Tchamkerten	X		
Vice-Maire	J. Marquis	X		
Conseiller administratif	J.-M. Leiser	X		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	X		
Procès-verbaliste	A. Giarrizzo	X		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
   a. D105 - Crédit d'étude complémentaire de CHF 71'100 destiné à la révision du plan directeur communal
   b. D106 - Crédit pour un bâtiment provisoire de 6 salles dans le secteur sud de Versoix (Lachenal) d'un montant de CHF 1'710'000
   c. D108 - Crédit-cadre de CHF 2'300'000 dédié à l'acquisition de véhicules communaux pour les années 2026 à 2030
   d. D109 - Crédit de CHF 240'000 destiné à l'aménagement de la placette cédée à la commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers N° 29'887
6. Résolutions
   a. R18 - Résolution « Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »
7. Motions
   a. M26 - Motion « Mobilisation contre l'insécurité »
8. Questions
   a. Q10-A - Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Versoix face aux enjeux démocratiques »
   b. Q11 - Question écrite « Sécurité informatique »
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

* * * * *

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le président Jason Détraz ouvre la séance à 20h00, souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, à Madame la Secrétaire générale adjointe et à Monsieur le procès-verbaliste. Il salue également la presse et le public présents. Il excuse l'absence de Monsieur Sean Sidler (PLR), remplacé par Monsieur Laurent Philippi (PLR). Le Conseil municipal siège donc au complet.

Il prononce l'exhortation, ayant prié l'assistance de se lever :

« *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,*
Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées ».

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président constatant l'absence d'interventions, il soumet au vote du Conseil municipal l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance.

VOTE : à l'unanimité des voix des 26 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 2 mars 2026, approuve l'ordre du jour de ladite séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Le président constatant l'absence d'interventions, il soumet au vote du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

VOTE : par 25 oui et 1 abstention d'usage (26 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 2 mars 2026, approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Sortie du Conseil municipal 2026

Le président signale qu'une liste circule auprès des conseillers municipaux pour indiquer leur présence à la sortie du Conseil municipal en 2026. Il remercie les membres du Conseil municipal de remplir ce document.

4.b. Décès de deux anciens conseillers municipaux

Le président annonce le décès de Madame Nicoletta Cacciti, conseillère municipale de 2017 à 2020, et de Monsieur Jean-Louis Sonney, conseiller municipal de 2007 à 2015.

M. Miche (PLR) :

« *Chers collègues et amis,*

Je voudrais rendre hommage ce soir à deux personnes dont l'engagement a profondément marqué notre ville.

Tout d'abord, Jean-Louis Sonney, conseiller municipal. Ce n'était pas simplement un homme politique ; c'était un homme de conviction, un homme de parole, un homme de courage. Il a siégé de 2003 à 2015 au sein de ce même Conseil. En tant que Vice-président du Parti libéral, il a été mon bras droit, mon confident, mon ami. À la présidence de la commission de la sécurité, il restait fidèle à ses principes : dialoguer, comprendre, décider avec lucidité. Son engagement était sans faille : à la sortie des aînés, à la fête du bicentenaire ; et il croyait profondément que chacun pouvait contribuer à améliorer notre société. À titre personnel, je garderai le souvenir d'un ami jovial, d'un homme qui a marqué la vie de notre ville et de notre parti. Je me rappellerai toujours nos interminables

discussions pour refaire le monde de Versoix. Ton sourire ne t'a jamais quitté. Merci pour ton engagement, merci pour ton courage et merci pour ton amitié. Cher Jean-Louis, repose en paix.

Dans cette même tristesse, je souhaite également rendre hommage à Nicoletta Cacciti, conseillère municipale de 2017 à 2019 sous les couleurs du Parti libéral radical (PLR), qui nous a aussi quittés. Nous saluons son engagement sincère au service de notre ville et de notre communauté ainsi que ses nombreuses activités bénévoles dans le monde social.

Honorer celles et ceux qui s'investissent pour le bien commun est un devoir de mémoire et de reconnaissance. Merci à eux. »

M. Leiser, conseiller administratif :

« *Nicoletta Cacciti s'est engagée toute sa vie en faveur des autres. Elle a travaillé dans les assurances sociales en tant que directrice de l'Office de l'assurance invalidité (AI) à Genève et elle a aidé beaucoup de personnes qui étaient en difficulté. Elle a ensuite travaillé dans le domaine des personnes ayant besoin de soins à domicile et, à la fin de sa vie, elle a travaillé comme bénévole aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour accompagner les personnes souffrantes ou en fin de vie, et elle y mettait beaucoup de cœur. Jusqu'au jour où la maladie l'a elle-même attaquée—on sait qu'elle a subie de nombreuses attaques de la maladie dans son parcours, déjà lorsqu'elle était conseillère municipale—mais elle s'est battue jusqu'à son dernier jour courageusement, dignement et en silence, en s'engageant en faveur de ses prochains, ce que l'on peut saluer.* »

Le président propose un instant de recueillement pour les anciens conseillers municipaux décédés ainsi que pour toutes les victimes de l'incendie de Crans-Montana (Valais), survenu dans la nuit du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026.

L'assemblée observe une minute de silence.

4.c. Formation proposée par l'Association des communes genevoises sur l'aménagement du territoire

Le président indique que le support de présentation utilisé par l'Association des communes genevoises (ACG) lors de la formation qu'elle a proposée dernièrement sur l'aménagement du territoire a été mis en ligne.

5. DÉLIBÉRATIONS

5.a. D105 - Crédit d'étude complémentaire de CHF 71'100 destiné à la révision du plan directeur communal

5.a.i. Rapport conjoint de la commission adhoc pour le Plan directeur communal et de la commission Finances, administration et économie
Rapport de Madame Corinne Schneckenburger, PLR Versoix

« *Ce crédit vise à pouvoir mener à bien la suite des études complémentaires à produire par notre mandataire, le bureau ACAU Architecture SA, dans le cadre de notre Plan directeur communal (PDCom). Ces demandes émanent majoritairement du Canton et demandent bien souvent plus de travail que prévu. Je rappelle également que la commission avait choisi, lors de la dernière législature, de laisser le mandataire coordonner les études en lui demandant de participer à nos séances de commission afin de nous les présenter, ceci afin d'avoir toutes les précisions et éclaircissements nécessaires au vu de la complexité du dossier. Il s'agit-là donc d'une rallonge pour les suppléments d'honoraire à venir. Ce crédit a été accepté par les sept membres présents de la commission adhoc pour le Plan directeur communal.* »

5.a.ii. Débat

M. Tamone (VERT) déclare que le groupe des Vert-e-s de Versoix va soutenir ce crédit complémentaire en saluant notamment la dynamique de travail au sein de la commission adhoc pour le PDCom, sous une excellente présidence.

M. Zeder (LCVL) souhaite souligner l'excellent travail fourni par le mandataire, ACAU Architecture SA, ainsi que le bon fonctionnement de la commission. Il remercie donc sa présidente et ses membres pour leur implication. Il considère que le crédit supplémentaire demandé permettra de répondre aux exigences cantonales et d'approfondir les sujets jugés pertinents par la commission. Il déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux va donc accepter ce crédit.

M. Marquis, conseiller administratif, remercie ses préopinants pour leurs propos ainsi que les membres de la commission pour la souplesse de leur traitement de cette demande de crédit complémentaire. Il remercie finalement, au nom du Conseil administratif, le mandataire et le service de l'urbanisme. Il rappelle que la Commune se trouve au milieu du gué avec ce Plan directeur communal dont les autorités communales parlent depuis longtemps et il signale que du travail est encore nécessaire afin de pouvoir présenter un projet solide. Il indique que le Conseil administratif espère pouvoir soumettre un tel projet à l'adoption définitive du Conseil municipal pour l'année 2027, ce qui marquera la fin d'un chapitre et l'ouverture d'un autre, celui de sa réalisation.

5.a.iii. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D105.

Crédit d'étude complémentaire de CHF 71'100 destiné à la révision du plan directeur communal

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 2 décembre 2025, qui décrit dans les détails la nécessité de mener une étude complémentaire relative à

vu le crédit d'étude de CHF 270'000 voté par le Conseil municipal le 13 mars 2023 pour accompagner la révision du PDCom,

vu le rapport de la commission ad hoc PDCom du 17 décembre 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 février 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De procéder à une étude complémentaire pour la révision du Plan directeur communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 71'100 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'année durant laquelle le Plan directeur communal sera terminé, probablement dès 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 71'100 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5.b. D106 - Crédit pour un bâtiment provisoire de 6 salles dans le secteur sud de Versoix (Lachenal) d'un montant de CHF 1'710'000

5.b.i. Rapport de la commission Bâtiments, gérance et développement durable
Rapport de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

« ***Contexte***

Les besoins scolaires sont croissants dans le sud de Versoix :

- En 2021, le Service de recherche en éducation (SRED) alerte sur une hausse importante de l'effectif scolaire d'ici 2028.
- En décembre 2024, une stratégie de développement des infrastructures scolaires est présentée en commissions Bâtiments,

gérance et protection de la population (2020-2025) et Finances, administration et économie (FAE). Cette étude a confirmé le besoin en salles de classe supplémentaires et préconise de privilégier une solution provisoire au vu de l'urgence et des longs délais de construction.

- En parallèle, un crédit d'étude de CHF 476'000 a été voté en Conseil municipal pour étudier l'hypothèse d'agrandir et rénover l'ancienne école Courvoisier, actuellement occupée par le RADO. Finalement, cette option n'a pas été retenue par le Conseil administratif jusqu'ici.
- Dans le même temps, un crédit de construction de CHF 2'842'000 pour réaliser un pavillon de 4 classes à Lachenal a été retiré de l'ordre du jour par le Conseil administratif.
- En septembre 2025, une étude de faisabilité pour agrandir l'école Lachenal est présentée en commission Bâtiments, gérance et développement durable (BGDD). Elle conclut que :
  1) *Les contraintes de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) empêchent d'aménager des classes à proximité des voies ferrées*.
  2) *En sus des classes supplémentaires, il y a nécessité de compléter l'école avec bassin scolaire et salle de gymnastique*.
  3) *La villa Ricci peut faire place à un pavillon scolaire mais la démolition-construction prendra du temps*.

Présentation du crédit

Cette demande de crédit a été présentée et débattue techniquement en commission BGDD les 19 janvier et 9 février 2026.

Elle répond à l'opportunit**é** d'acheter un pavillon provisoire existant, d'en assurer le démontage à Satigny, son transport et son remontage à l'identique à Lachenal, avec installation complémentaire de 80 panneaux solaires de 36 kWc pour répondre au standard très haute performance énergétique (THPE).

Le planning intentionnel est de déposer la demande en autorisation de construire de suite pour mise en exploitation du bâtiment à fin 2026.

Ce crédit a été préavisé favorablement à l'unanimité des 9 membres présents en commission BGDD le 9 février 2026. Il est néanmoins sous-entendu que l'achat du pavillon soit conditionné à l'obtention de l'autorisation de construire.

Exposé des motifs

a. Les écoles de Versoix ne disposent plus de réserve en classes.
b. Une construction traditionnelle demande au minimum 4 à 6 ans de développement.
c. Les bâtiments périphériques existants sont occupés par le parascolaire et le périscolaire. Vieillissants, ils devront être remplacés à terme par du neuf (pavillon aval et villa Ricci).
d. La commune de Satigny a mis en vente fin 2025 un complexe de containers de 6 classes et 4 bureaux totalisant 650 mètres carrés sur

2 étages au prix de CHF 200'000 hors déménagement et travaux annexes.

e. C'est une opportunité à disposer de locaux rapidement et à moindre coût, à même de pallier le manque de places scolaires et de soutenir la restructuration des écoles et espaces parascolaires. Mission communale essentielle !

f. La réutilisation est une contribution à l'économie circulaire et à la réduction de l'emprunte carbone.

g. Le pavillon est provisoire et sera démonté/vendu d'ici environ 8 ans après achèvement de l'extension de l'école.

Parmi les emplacements étudiés, le Conseil administratif a proposé de retenir le parking Lachenal (emplacement tracé en rouge sur le plan ci-dessous)

\+ Site à proximité de l'école existante et hors zones d'extension scolaire future.

\+ Surface plane et libre, avec montage et démontage simplifié.

\+ Réalisation sans dérogation et sans atteinte à la végétation et à la pleine terre.

\+ Chantier peu impactant et facile d'accès, proche des réseaux d'alimentation et d'égout.

\- Réduction du parking de 106 places à 75 places (soit 31 places condamnées, ce qui représente une diminution de 29%).

\- Impact sur les manifestations communales sans toutefois les compromettre (Promotions, Festichoc).

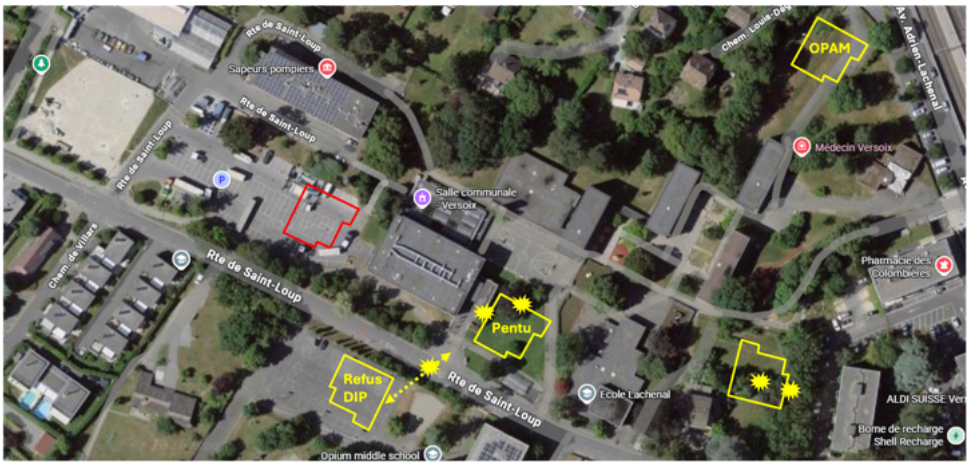

Plan de situation et points d'attention

L'implantation fine du pavillon a été questionnée par la commission, notamment par rapport à ses accès propres et au flux piétonnier important (tracé jaune sur le plan ci-dessous) lors des manifestations entre parking et préau couvert.

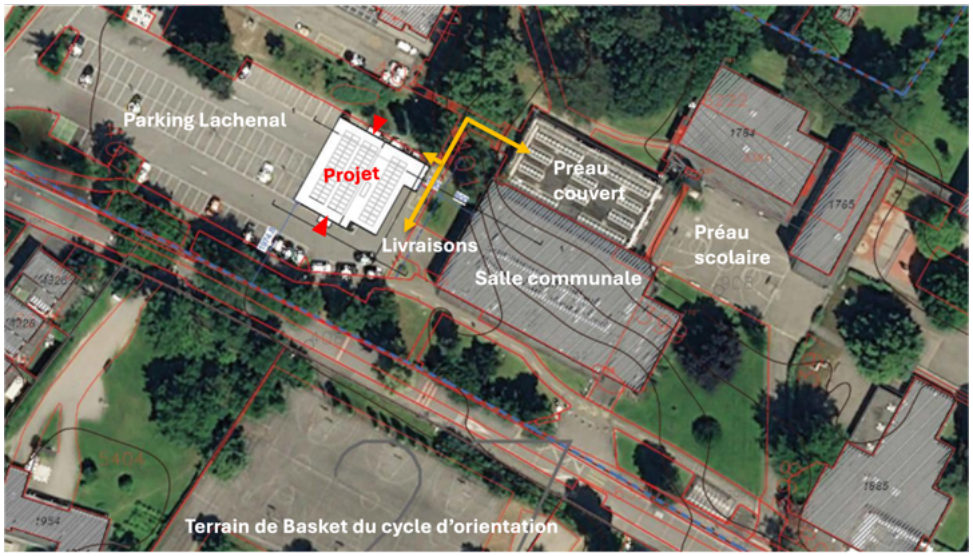

Plan d'impact sur Festichoc gérable

Il y aura une adaptation à faire sur la dimension de la grande tente du festival, ainsi que pour les flux piétons entre le préau couvert et le place où se tiendra le festival (tracé jaune sur le plan ci-dessous). Cet impact est toutefois gérable.

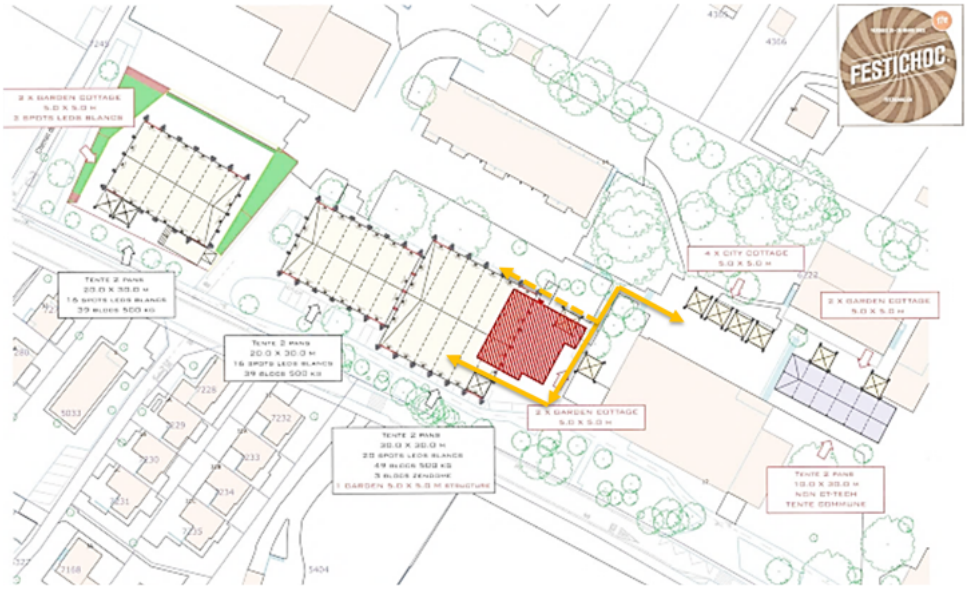

Les plans du projet

Le bâtiment provisoire proposé à l'achat contient bien 5 grandes salles et 2 salles plus petites (en bleu sur plan ci-dessous), des dépôts-bureaux (en jaune sur le plan ci-dessous), deux bureaux qui donnent sur l'extérieur (en vert sur le plan ci-dessous) et des blocs sanitaires (en orange sur le plan ci-dessous). Les surfaces restantes sont des surfaces de circulation (en blanc sur le plan ci-dessus).

Rez-de-chaussée

Étage

Afin que le bâtiment soit conforme à la norme THPE, il est prévu de poser des panneaux solaires (en rouge sur les plans suivants, le reste de la structure déjà existante figurant en noir). Il est à noter qu'une pente existait sur le terrain sur lequel était implanté le bâtiment à Satigny. Cette pente n'existant pas sur l'emplacement retenu à Versoix, l'escalier figurant sur les plans ci-dessous ne sera pas nécessaire.

Les coupes de l'existant

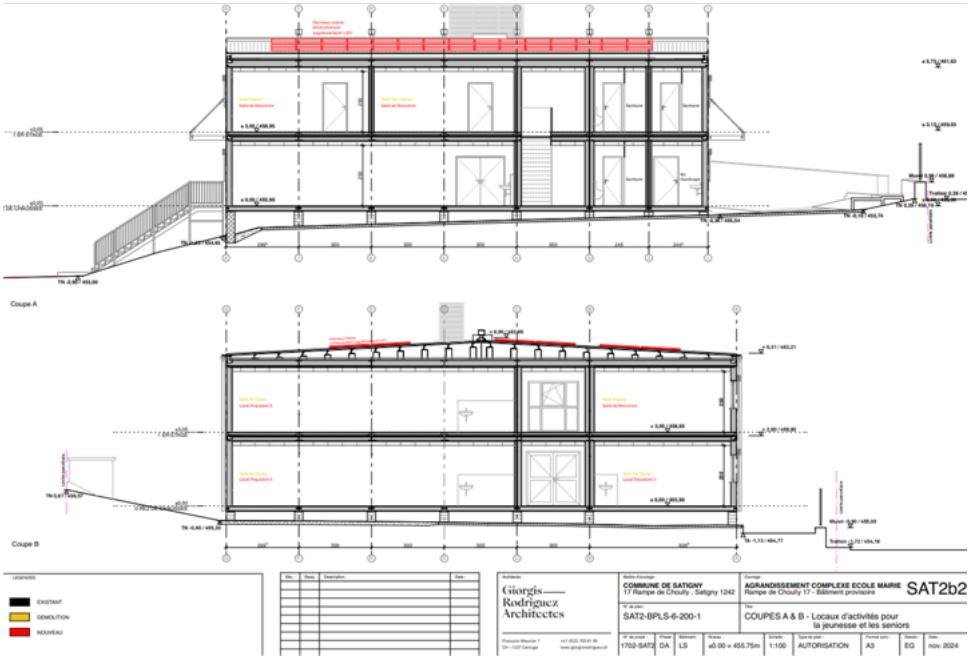

Le bâtiment comporte une façade en métal ondulé, tel que cela est visible sur les plans de façade ci-dessous.

Façade d'entrée Nord

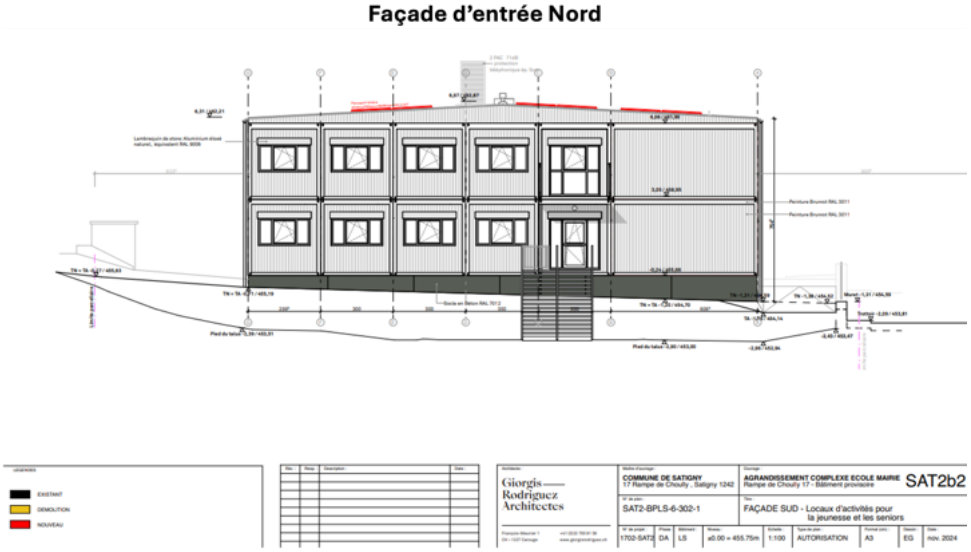

Façade latérale Est, côté parking

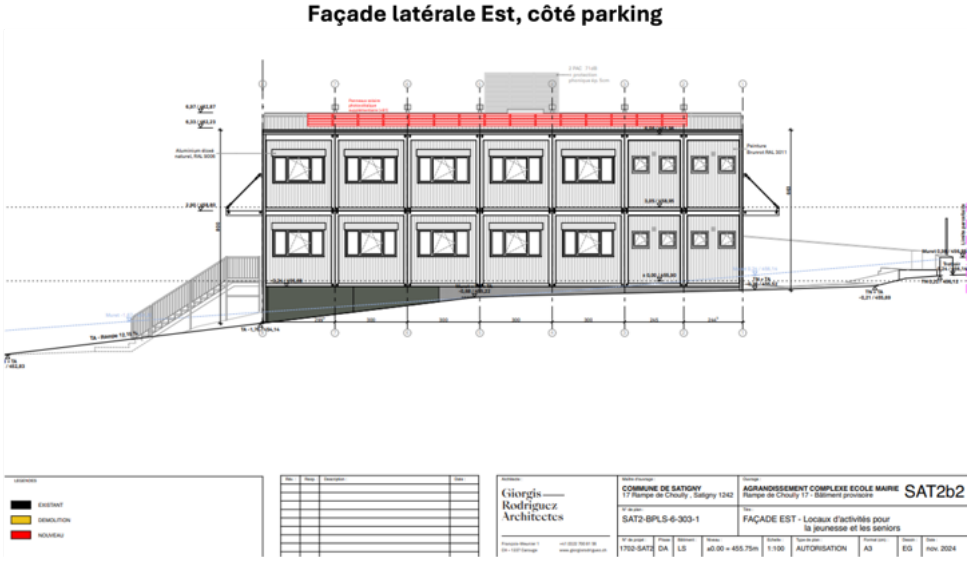

La façade latérale est, côté parking, remplacera la vue actuelle sur l'HELICE et la peinture murale. »

5.b.ii. Rapport de la commission Finances, administration et économie
Rapport de Monsieur Daniel Ricci, Le Centre - Vert'Libéraux

« *Dans sa séance du 19 février 2026, la commission Finances, administration et économie (FAE) s'est penchée sur ce crédit d'investissement de CHF 1'710'000. Un montant de CHF 2'850'000 est inscrit au plan des investissements. De pouvoir acquérir ce bâtiment est une opportunité d'économie. La commission a préavisé favorablement ce projet de délibération à l'unanimité des membres présents.* »

5.b.iii. Débat

M. Roder (VERT) déclare que le groupe des Vert-e-s de Versoix considère que ce projet représente une réelle opportunité pour la Commune. Il explique qu'il s'agit d'une occasion rare d'acquérir un bâtiment à un prix avantageux, qui, dans le contexte actuel, mérite d'être saisie avec

pragmatisme et responsabilité. Il explique ensuite que la réutilisation d'un bâtiment s'inscrit pleinement dans la philosophie de son groupe, celle de valorisation des matériaux et d'économie circulaire, puisque que, plutôt que de construire du neuf, la Commune ferait le choix d'une conscience écologique et financière. Il indique que le groupe des Vert-e-s de Versoix entend les interrogations relatives à l'emplacement retenu par le Conseil administratif, notamment en raison de la suppression temporaire de places de stationnement. Il considère que c'est précisément cette difficulté qui garantit que le bâtiment reste provisoire. Il invite le Conseil municipal à prendre cela comme une opportunité plutôt qu'une difficulté, en promouvant notamment les mobilités douces. Il explique finalement que son groupe considère le compromis proposé équilibré et permettant de répondre rapidement au besoin en locaux supplémentaires pour les usages scolaires et parascolaires tout en respectant une stratégie financière maîtrisée et responsable. Il déclare que le groupe des Vert-e-s de Versoix soutient ce crédit.

M. Lima (PLR) relève que Versoix grandit et que ses enfants ont besoin de place. Il déclare donc que le groupe du PLR Versoix soutient ce crédit. Il considère que la Commune dispose aujourd'hui d'une opportunité rare, celle d'acquérir un bâtiment de 6 classes en excellent état, construit en 2019 et validé par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), pour bien moins cher qu'une construction neuve. Il rappelle qu'en 2024, un projet similaire de 4 classes seulement était estimé à CHF 2'850'000. Il considère que de saisir cette occasion aujourd'hui, c'est offrir des classes aux enfants de la Commune dès 2026 à un prix exceptionnel. Il souligne cependant que, s'il s'agit de saisir cette occasion, il ne s'agit pas de faire des concessions. Il rapporte que le PLR Versoix a quelques inquiétudes vis-à-vis du projet : d'une part, les 30% de places de stationnement supprimées et d'autre part, la réduction de la place nécessaire à la bonne tenue des manifestations communales, essentiellement Festichoc et les Promotions. Il relève en effet que ces manifestations grandissent, qu'elles rayonnent et qu'elles représentent l'âme de Versoix, ce à quoi tient son groupe. Il déclare donc que le groupe du PLR Versoix restera vigilant à ce que le bâtiment reste provisoire et qu'il ne porte pas atteinte au bon déroulement des manifestations. Il adresse également les remerciements de son groupe au chef de service pour l'excellente préparation de ce dossier.

M. Ricci (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux soutiendra ce projet.

Mme Tchamkerten, Maire, remercie le rapporteur de la commission BGDD pour son excellent résumé. Elle souhaiterait exprimer une interrogation relative au crédit d'étude pour l'école Courvoisier, adopté par le Conseil municipal et en attente. Elle indique que la Commune aura justement besoin du bâtiment provisoire qu'il est proposé d'acquérir ce soir pour relocaliser les activités qui sont dans cette école au moment où elle sera rénovée. Elle souligne donc que ce crédit est toujours ouvert.
Elle ajoute, concernant l'emplacement retenu par le Conseil administratif, que l'emplacement alternatif dans la pente près de la salle communale interfère avec l'accès pompiers, qui serait entravé par une partie du bâtiment. Elle précise donc que, pour des questions de sécurité, il était

difficilement envisageable pour le Conseil administratif de retenir cet emplacement, malgré les nombreuses discussions en commission.
Elle conclut finalement que le Conseil administratif considère que l'acquisition de ce bâtiment est une opportunité à saisir, raison pour laquelle ce projet de délibération a été soumis au Conseil municipal en un temps record.

5.b.iv. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D106.

Crédit pour un bâtiment provisoire de 6 salles dans le secteur sud de Versoix (Lachenal) d'un montant de CHF 1'710'000

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 6 janvier 2026, qui décrit dans les détails les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment provisoire de 6 salles dans le secteur sud de Versoix (Lachenal),

vu le rapport de la commission Bâtiments, gérance et développement durable du 9 février 2026,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 février 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser la construction d'un bâtiment provisoire de 6 salles dans le secteur sud de Versoix (Lachenal).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'710'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la mise en service de ces réalisations, estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'710'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5.c. D108 - Crédit-cadre de CHF 2'300'000 dédié à l'acquisition de véhicules communaux pour les années 2026 à 2030

5.c.i. Rapport de la commission Territoire
Rapport de Monsieur Nils Forestier, les Socialistes

« *Lors de la séance de la commission Territoire du 20 janvier 2026, l'intégralité des partis représentés a donné son accord de principe à un changement de pratique administrative en ce qui concerne l'acquisition des véhicules communaux. Le Conseil administratif est donc revenu, lors de la séance du 10 février 2026, avec un projet de délibération allant dans ce sens.*

Pour rappel, la pratique administrative actuelle consiste, pour le service des Travaux, de la voirie et de l'espace public (STVEP), à présenter chaque année un crédit d'investissement visant à renouveler son parc de véhicules, engins et machines (VEM). Ce crédit, comme tout projet de délibération, nécessite des préavis de la commission Finances, administration et économie (FAE), de la commission Territoire (T), ainsi qu'une adoption finale par le Conseil municipal.

Dans un souci de simplification de la procédure, de gain de temps et d'efficacité financière, le nouveau système proposé fonctionnerait autour d'un crédit-cadre unique pour une période quinquennale, intégrant l'enveloppe nécessaire pour renouveler le parc de véhicules dont l'administration aurait besoin. Le montant s'élèverait donc à CHF 2'300'000. De même, il a été confirmé à la commission T que ce mécanisme est conforme à Loi sur l'administration des communes (LAC) ainsi qu'au droit des marchés publics.

Enfin, en ce qui concerne la procédure d'acquisition, et c'est un point sur lequel nous avons insisté, il est important de mentionner que la commission T continuera de disposer de son pouvoir d'appréciation lors de chaque nouvelle acquisition de VEM. Chaque achat de VEM lui sera donc présenté. Ainsi, si ce nouveau système est adopté, la commission T fera donc office d'instance unique du délibératif compétente pour valider l'acquisition de nouveaux VEM.

Dans cette optique, la commission T a préavisé favorablement ce projet de délibération à l'unanimité des voix de ses 9 membres. »

5.c.ii. Rapport de la commission Finances, administration et économie
Rapport de Monsieur Xavier Henauer, les Socialistes

« *Étant le rapporteur de la commission Finances, administration et économie (FAE), je ne m'intéresserai qu'à l'aspect financier.*

Le montant proposé découle en grande partie des prévisions concernant pas moins de 32 véhicules, engins et machines (VEM). Une base de CHF 400'000 par année sur 5 ans a été établie, soit CHF 2'000'000. À cela s'ajoute une marge de 10% afin de combler les variations de prix et le passage à l'électrique, si cela est possible, soit CHF 200'000. Pour arriver au montant de CHF 2'300'000, il faut ajouter un montant de CHF 100'000

préconisé par les services communaux concernés, qui serviront à l'installation de bornes de recharge dans les bâtiments communaux dans le cas d'achat de véhicules électriques. À noter que l'amortissement se fera dès la première année d'utilisation des VEM et ce sur 8 ans.

Il n'y a pas eu de grands débats au sein de la commission FAE, mis à part le fait d'inclure au présent crédit les bornes de recharge dans les bâtiments communaux. Lors de sa séance du 19 février 2026, la commission FAE a donc préavisé favorablement par 7 oui et 2 abstentions la présente demande de crédit-cadre. »

5.c.iii. Débat

M. Tranchellini (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux propose deux amendements.
Amendement 1 : les montants aux points 1 et 4 de la présente délibération sont diminués à CHF 2'000'000, en lieu et place des CHF 2'300'000 proposés par le Conseil administratif.
Il explique que le montant de CHF 2'000'000 correspond au montant figurant à la page 5, annexe 2 du projet de budget 2026 de la Ville de Versoix, présenté le 13 octobre 2025, avec des projections de CHF 400'000 par an, fois 5 années. Il rapporte que son groupe ne comprend pas pourquoi ce budget voté il y a moins de 3 mois doit déjà être augmenté de 15%. Il estime que, si ce budget devait être insuffisant en cours de législature, une demande complémentaire pourrait être proposée au Conseil municipal. Il rappelle que le budget était de CHF 300'000 par an pour ces mêmes véhicules lors de la législature précédente.
Amendement 2 : un nouveau point 2 est introduit à la délibération, formulé comme suit « Les projets d'achat de véhicules communaux dépendants de ce crédit-cadre doivent être approuvés par la commission Territoire ». Les points suivants sont renumérotés en conséquence.
Il relève que, bien qu'il soit mentionné dans le message du Conseil administratif accompagnant cette délibération que ces achats doivent être validés par la commission T, rien ne figure en ce sens dans le texte de la délibération, qui fera foi à terme.

M. Marquis, conseiller administratif, rappelle que le Conseil administratif a proposé cette modification de pratique administrative afin d'avoir davantage de souplesse dans l'examen des projets de manière générale pendant cette nouvelle législature.
Il renvoie son préopinant aux explications du rapporteur de la commission Finances, administration et économie (FAE) en ce qui concerne le montant de CHF 2'300'000. Il déclare donc que le Conseil administratif invite les membres du Conseil municipal à rejeter la première prosition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini, pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux. Il rappelle en outre que le montant proposé par le Conseil administratif a fait l'objet d'un préavis favorable à l'unanimité de la commission Territoire (T).
Il prévient ensuite que le Conseil administratif ne peut pas garantir la légalité de la seconde proposition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini, pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux. Il rappelle que le Service des affaires communales (SAFCO) applique une approche

formelle et à ce titre, ce service pourrait rejeter un tel amendement. Il souligne également que de donner formellement une compétence aussi précise à une commission du Conseil municipal par voie de délibération serait un précédent curieux, puisque cela n'est le cas pour aucune commission, même celles qui doivent se prononcer sur des projets bien plus importants. Il explique que c'est la raison pour laquelle le message du Conseil administratif comporte à deux endroits une mention précise de la procédure à suivre, incluant l'intervention de la commission T pour valider les demandes d'achat de VEM. Il relève d'ailleurs que le Conseil administratif n'a qu'une faible marge de manœuvre politique concernant cette procédure, puisque les achats au-delà d'un certain montant sont régis par les règles de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et qu'une procédure administrative très claire est fixée pour les achats à des montants inférieurs au seuil.
Il explique que, d'après le Conseil administratif, l'intérêt de la présente proposition de délibération est de recentrer les prérogatives autour des bons organes au sein de la Commune. Il rappelle que c'est l'administration qui instruit les projets d'achat d'un point de vue technique, selon les procédures rappelées ci-dessus, et que le Conseil administratif ne fait que valider la proposition, pour la soumettre à la commission T, qui serait alors compétente pour valider à son tour ses achats, sans procédure de ratification formelle par le Conseil municipal. Il estime qu'il n'est pas tout à fait l'honneur de ce dernier d'être consulté par pur formalisme. Il indique donc que le projet présenté par le Conseil administratif fait tout son sens et renforce l'autonomie de la commission T. Il invite, au nom du Conseil administratif, les membres du Conseil municipal à rejeter la seconde proposition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini, pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux.

Le président déclare qu'après consultation de la Loi sur l'administration des communes (LAC), notamment de son article 30, la seconde proposition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini, pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux, ne serait pas conforme. Il invite le groupe Le Centre - Vert'Libéraux à consulter la LAC ainsi que le règlement du Conseil municipal dans le cas où il souhaiterait soumettre une nouvelle proposition d'amendement.

M. Zeder (LCVL) entend les arguments du Conseil administratif ainsi que les rapports des commissions dans lesquelles il ne siège pas lui-même. Il souhaite tout de même souligner que le présent projet de délibération représente une délégation de pouvoir du Conseil municipal à la commission T si celle-ci devait être formellement consultée pour chaque achat, voire au seul Conseil administratif si ladite commission devait ne pas être consultée. Il relève également que si un message devait être présenté à la commission T à chaque achat de véhicule, alors le travail de l'administration resterait le même. Il souligne que seule la commission FAE et le Conseil municipal seraient alors libérés de l'obligation de se prononcer, ce qui pose question, notamment au regard du droit de référendum.

M. Riat (PLR) explique que le but du présent projet de délibération est une simplification et un gain de temps dans les prochaines procédures dédiées à l'acquisition de véhicules communaux pour les années 2026 à

2030. Il rappelle que tous les détails ont été communiqués, soit par les discussions en commission, soit par le message adhoc du Conseil administratif, soit par le projet de délibération lui-même. Il explique que, malgré ce conséquent changement de pratique, le Conseil administratif garantit une transparence totale en confortant la commission T dans ses prérogatives puisque chaque intention d'achat de véhicule, d'engin ou de machine (VEM) lui sera présentée pour validation. Il indique que cette simplification permettra également d'éviter une surcharge de travail pour la commission FAE qui jusqu'ici devait également se prononcer sur chaque crédit d'achat, ce qui ne serait plus le cas si la présente délibération était adoptée. Il précise finalement que le crédit-cadre présenté ce soir débordera légèrement sur la prochaine législature pour se terminer à la fin de l'année 2030. Il déclare que, pour toutes ces raisons, le groupe du PLR Versoix soutient le présent projet de délibération, et ce sans soutenir les amendements proposés par le groupe Le Centre - Vert'Libéraux en dernière minute.

Mme Schneckenburger (PLR) relève que, depuis qu'elle siège au sein du Conseil municipal, elle a toujours été membre des commissions T et FAE. Elle rapporte qu'elle n'a jamais vu un crédit d'achat de VEM être rediscuté en séance de commission, et rarement en séance du Conseil municipal. Elle considère que le présent projet de délibération serait une simplification bienvenue pour soulager l'administration et les commissions.

M. Conus (VERT) déclare que le groupe des Vert-e-s de Versoix soutient le présent projet de délibération sans les amendements proposés par le groupe Le Centre - Vert'Libéraux. Il tient à remercier personnellement le Conseil administratif qui a pris le temps d'expliquer son projet, tant en séance de commission que durant la présente séance. Il considère donc que le projet proposé est une simplification en toute confiance et en toute transparence qui est la bienvenue.

Mme Sütcü (VERAU) déclare que le groupe Versoix Autrement soutient le présent projet de délibération. Elle trouve cependant dommage que des amendements soient soumis sur le siège alors qu'ils auraient pu être discutés en commission, afin de trouver des solutions.

M. Zeder (LCVL) relève qu'un des problèmes est que tous les membres du Conseil municipal ne siègent pas dans les commissions.

Mme Sütcü (VERAU) estime que les membres du Conseil municipal qui siègent en commission peuvent relayer les informations à leurs collègues.

M. Tranchellini (LCVL) retire la seconde proposition d'amendement du groupe Le Centre - Vert'Libéraux parce qu'il ne semble pas conforme à la LAC. Il relève cependant que la formulation de l'amendement reprenait mot pour mot la formulation utilisée par le Conseil administratif dans son message. Il déclare qu'il maintient toutefois la première proposition d'amendement du groupe Le Centre - Vert'Libéraux, en conformité avec les crédits d'investissements présentés il y a peu.

M. Conus (VERT) relève qu'un crédit-carde n'est pas voué à être dépensé dans sa totalité. Il lui semble donc possible que, dans les faits, les dépenses de la Commune pour l'acquisition de VEM ne dépassent pas les CHF 2'000'000. Il souligne qu'en cas d'adoption de la proposition d'amendement du groupe Le Centre - Vert'Libéraux, le Conseil municipal devrait voter un nouveau crédit en cas de dépassement.

Le président confirme que l'adoption d'un crédit-cadre ne contraint pas le Conseil administratif à en dépenser la totalité.

5.c.iv. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal l'unique proposition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini (LCVL), pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux.

VOTE : par 4 oui, 21 non et 1 abstention (26 membres votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 2 mars 2026, rejette la proposition d'amendement de Monsieur Michael Tranchellini (LCVL), pour le groupe Le Centre - Vert'Libéraux.

Le président soumet ensuite au vote du Conseil municipal la délibération D108.

Crédit-cadre de CHF 2'300'000 dédié à l'acquisition de véhicules communaux pour les années 2026 à 2030

Vu le message validé par le Conseil administratif lors de sa séance du 10 février 2026, qui explique la nécessité de soumettre au Conseil municipal un crédit cadre pluriannuel pour l'acquisition de véhicules communaux en remplacement des messages annuels successifs,

vu le rapport de la commission Territoire du 10 février 2026,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 février 2026,

conformément à l'article 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 22 oui, 0 non et 4 abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement cadre de CHF 2'300'000 destiné à l'acquisition de véhicules pour les années 2026 à 2030.
2. De comptabiliser chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous point 1 dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir chaque investissement, dès l'année de sa première utilisation (estimée entre 2026 et 2030) selon les durées définies à l'article 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'300'000 afin de permettre l'exécution de ce crédit.

5.d. D109 - Crédit de CHF 240'000 destiné à l'aménagement de la placette cédée à la Commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers N° 29'887

5.d.i. Rapport de majorité de la commission Territoire
Rapport de Monsieur Nils Forestier, les Socialistes

« *Dans le cadre du Plan localisé de quartier (PLQ) Val-de-Travers, la Commune a obtenu gratuitement la propriété d'une parcelle de 200 mètres carrés située entre le chemin Jean-Baptiste-Vandelle et l'immeuble mixte en construction au numéro 1 du chemin du Val-de-Travers. Cette cession au domaine public nécessite donc que la parcelle soit aménagée et dotée d'équipements publics. Le PLQ validé lors de l'autorisation de construire prévoyait l'aménagement de cette parcelle puisqu'elle se situe en zone de développement. Le plan initial autorisé par les autorités cantonales vous est présenté (variante numéro 1).*

Lors des séances de la commission Territoire (T) du 7 octobre et du 4 novembre 2025, le Conseil administratif et les services techniques ont présenté une première variante (variante numéro 2) à ce projet, estimée à CHF 325'000. L'objectif de ce projet consistait, d'une part, à végétaliser cet espace avec des arbres et, d'autre part, à le rendre plus accueillant avec plusieurs bancs. Il avait été précisé à l'attention de la commission que le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pourrait financer cet aménagement, moyennant un vote positif du Conseil municipal. Par ailleurs, cet aménagement doit se coordonner avec le projet de la Voie verte ainsi qu'avec la construction de l'immeuble voisin qui fait partie du PLQ. Quant aux délais, les travaux de construction de la parcelle communale pourraient s'achever d'ici à l'automne 2026.

Bien que la commission soutienne la volonté générale du projet, cette variante a soulevé plusieurs interrogations, dont notamment le revêtement utilisé, le degré de végétalisation, la taille des futurs arbres, l'absence d'architecte paysagiste dans le plan financier, l'emplacement des bancs, la perte d'ensoleillement que pourrait créer l'implantation de plusieurs arbres, le rétrécissement de la chaussée, les problématiques d'infiltration d'eau ainsi que le montant total du crédit d'investissement.

Il avait donc été décidé de suspendre le préavis de la commission T afin que l'administration prépare une nouvelle variante plus aboutie, particulièrement d'un point de vue financier, mais aussi pour tenir compte des remarques de ladite commission. Parallèlement à cela, la commission ne s'était pas opposée à ce que l'administration prépare une forme de variante allégée, plus minimaliste d'un point de vue financier et qualitatif.

À la fin de l'année dernière, un appel d'offres a été lancé par le maître d'ouvrage, l'entreprise Construction Perret SA, et le 10 février 2026, les deux nouvelles variantes ont été présentées à la commission T : la nouvelle variante principale d'abord ainsi qu'une variante allégée.

La nouvelle variante principale prévoit un montant estimé à CHF 240'000, donc inférieurs au CHF 325'000 initialement estimés par les services. Cette nouvelle variante (variante numéro 3), préconisée par le Conseil administratif, contient 125 mètres carrés de surface végétalisée, 9 arbres et 34 arbustes. D'un point de vue technique, les coûts d'installation du chantier, les travaux de génie civil et de plantation ont été réduit à CHF 150'000. Par ailleurs, le projet prévoit cette fois l'octroi d'un mandat à un architecte paysagiste.

Quant à la variante allégée (variante numéro 4), celle-ci s'élève à CHF 185'000 mais est moins qualitative en espace dédié à la verdure, avec 100 mètres carrés de surface végétalisée, 4 arbres et 17 arbustes, ce donc une réduction de 50% de la surface plantée par rapport à la variante numéro 3.

Pour une majorité de la commission T, il convient d'être ambitieux sur le taux de végétalisation à prévoir sur cette parcelle, et donc de soutenir la variante principale (variante numéro 3), estimée à CHF 240'000.

En conséquence, la commission a préavisé favorablement la variante principale par 6 oui et 3 non. »

5.d.ii. Rapport de minorité de la commission Territoire
Rapport de Madame Corinne Schneckenburger, PLR Versoix

« *À propos de ce crédit de CHF 240'000 validé par la majorité de la commission T, je voudrais expliquer pour le groupe PLR Versoix a tout d'abord refusé ce crédit à la faveur de la variante allégée, soit le crédit de CHF 185'000.*

Il nous semble important de préciser que ce terrain nous a été offert dans le cadre du PLQ sans que les tenants et aboutissants ne soient bien posés. Effectivement, il est fort louable qu'un propriétaire choisisse de céder une partie de son terrain à la Commune, mais est-ce que nous avons bien réalisé qu'à partir de ce moment-là, c'est aussi la Commune qui doit se charger de l'aménager et de l'entretenir ? Dans ce cas précis, la placette qui va être plantée mesure 200 mètres carrés. Il nous semblait honorable de ne dépenser que CHF 185'000 pour cet aménagement. De plus, l'endroit n'était pas des plus ensoleillés, 4 arbres nous paraissaient suffisants et la surface des buissons moins grande représentait à nos yeux moins de travaux d'entretien, mais la majorité de la commission a préféré dépenser plus.

Nous souhaitons tout de même relever que nous avons beaucoup apprécié la nouvelle façon de procéder et la manière de travailler en commission qui nous ont été proposés par notre conseiller administratif délégué au territoire. Les pratiques se sont grandement améliorées. Nous ne nous sommes pas retrouvés devant un fait accompli avec une

autorisation en force et nous avons eu tout le loisir de faire les choix et de prendre les décisions en commission.

Les explications apportées également en commission Finances, administration et économie (FAE) nous ont satisfaits et nous avons donc décider de finalement soutenir ce crédit. Nous resterons toutefois attentifs à tous les prochains "cadeaux" de ce genre qui viendraient grever nos finances. »

5.d.iii. Rapport de la commission Finances, administration et économie
Rapport de Monsieur Julien Roder, les Vert-e-s de Versoix

« *La commission Finances, administration et économie (FAE) a examiné le crédit lié au projet d'aménagement d'une placette cédée à la Commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers lors de sa séance du 19 février 2026. Le compromis trouvé autour de la variante numéro 3 permet une baisse significative du coût des aménagements tout en conservant une qualité paysagère satisfaisante et conforme aux objectifs du projet. Considérant l'équilibre atteint entre maîtrise financière et qualité de la réalisation, la commission a préavisé favorablement ce projet de délibération à l'unanimité.* »

5.d.iv. Débat

M. Tranchellini (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux soutient le projet de délibération. Il relève que le projet a évolué de manière positive lors des différents passages en commission et que la proposition soumise au vote ce soir offre plus de surface plantée et d'arbres, donc d'îlots de fraicheur, qu'une vision plus minimaliste refusée en commission. Il signale que son groupe voudrait toutefois rendre attentif le Conseil administratif et les services communaux : il est souvent d'usage que l'acception de ces cessions de terrain à titre gracieux mette l'aménagement du terrain cédé à la charge du donateur plutôt que de la collectivité publique.

M. Marquis, conseiller administratif, remercie les membres de la commission T pour la qualité de son travail pendant plusieurs mois. Il rappelle qu'il a été question de plusieurs variantes puisque la Commune a eu le luxe du temps mais qu'il devient urgent de prendre rapidement position sur l'aménagement de la placette puisque les travaux alentours avancent. Il souligne l'importance que la Conseil municipal se détermine ce soir et il le remercie donc du débat et du vote qui aura lieu sur le sujet.
Il annonce par ailleurs qu'une demande de cofinancement à hauteur de CHF 126'000 a été adressé au FIE, sans garantie puisque la décision n'a pas encore été prise. Il indique donc qu'il est possible que, sur les CHF 240'000 de crédit nécessaires au projet, une partie du financement soit subventionnée.
Il souligne le caractère exceptionnel de cette nouvelle variante qui propose un projet plus abouti, de meilleure qualité, à moindre coût. Il explique qu'une conjonction d'éléments, notamment la collaboration avec l'entreprise Construction Perret SA, qui a permis de réduire les coûts pour avoir un meilleur produit en définitive.

Il mentionne finalement que l'autorisation de construire de cette nouvelle variante doit encore être octroyée.

5.d.v. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D109.

Crédit de CHF 240'000 destiné à l'aménagement de la placette cédée à la Commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers N° 29'887

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 30 septembre 2025, qui décrit dans les détails les travaux relatifs destiné à l'aménagement de la placette cédée à la commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers N° 29'887,

vu la nouvelle variante du projet présentée en commission Territoire le 10 février 2026,

vu le rapport de la commission Territoire du 10 février 2026,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 février 2026,

conformément à l'article 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De réaliser les travaux d'aménagement de la placette cédée à la commune dans le cadre du PLQ Val-de-Travers N° 29'887.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la mise en service de ces réalisations, estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 240'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. RÉSOLUTIONS

6.a. R18 - Résolution « Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »

Le président constatant l'absence d'interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la résolution R18.

Désignation de l'organe de contrôle de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix

Vu le courriel adressé par la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix le 3 décembre 2025 pour annoncer le choix d'un nouvel organe de contrôle,

vu l'art. 24 des statuts de la Fondation,

conformément à l'article 30A de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 26 oui, 0 non et 0 abstention,

De désigner la Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, sise rue Agasse 45, 1208 Genève, en tant qu'organe de contrôle de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix.

7. MOTIONS

7.a. M26 - Motion « Mobilisation contre l'insécurité »

7.a.i. Texte de la motion

Projet présenté par le PLR Versoix, le groupe UDC/MCG et Le Centre - Vert'Libéraux, déposé le 19 janvier 2026

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement,

considérant :

- que, dans le canton de Genève, la situation sécuritaire se détériore de manière préoccupante, avec une augmentation de 8,4 % des infractions au Code pénal (sources : OFS, SPC 2024) ;
- que plusieurs cas de *home-jacking*, accompagnés d'actes d'une violence particulière, ont été recensés depuis le début de l'année 2025 ;
- que, malgré diverses interpellations au Grand Conseil visant à renforcer la sécurité publique, le manque de priorisation au niveau cantonal entraîne un transfert croissant des missions de la police cantonale vers les polices municipales, dont les capacités d'action demeurent malheureusement limitées ;

– que la Ville de Versoix n'est pas épargnée par ces phénomènes, notamment en matière de violences et d'atteintes au patrimoine.

Invite le Conseil administratif :

1. Solliciter le Canton afin d'obtenir une augmentation immédiate et significative des ressources déployées sur le terrain, dans le but d'assurer une présence policière renforcée et dissuasive dans les communes, en particulier dans les zones les plus exposées à l'insécurité ;
2. Demander au Canton la mise en place d'un cadre législatif autorisant l'utilisation d'un système de recherche automatisée des véhicules et de surveillance du trafic (RVS), afin de permettre l'identification rapide de véhicules suspects et de renforcer les capacités d'enquête ;
3. Solliciter le Canton afin de déployer ou de renforcer les dispositifs de vidéosurveillance existants, en vue d'intensifier la prévention et la lutte contre la délinquance de rue, le trafic de stupéfiants, ainsi que les regroupements générant des nuisances et des dégradations à la propriété.

7.a.ii. Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La sécurité publique constitue l'une des attentes fondamentales de la population et une condition essentielle au vivre-ensemble. Elle est également garante de notre démocratie. Or, force est de constater qu'au sein du canton de Genève, la situation sécuritaire connaît une dégradation préoccupante.

Selon les données officielles de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et du Service de la police cantonale (SPC) pour l'année 2024, le nombre d'infractions au Code pénal a augmenté de 8,4 % à l'échelle cantonale. Cette évolution confirme une tendance inquiétante et durable, touchant tant les atteintes aux personnes que celles au patrimoine.

Par ailleurs, plusieurs cas de *home-jacking*, parfois accompagnés de violences particulièrement graves, ont été recensés depuis le début de l'année. Ces événements, fortement médiatisés, ont suscité une vive inquiétude au sein de la population et renforcent le sentiment d'insécurité, y compris dans des zones jusqu'alors considérées comme relativement épargnées.

Malgré diverses interpellations et interventions au Grand Conseil visant à renforcer les moyens alloués à la sécurité, le manque de priorisation de cette problématique par le canton se traduit concrètement par un transfert croissant de missions de la police cantonale vers les polices municipales. Or, on le sait, ces dernières disposent de compétences et de capacités d'action limitées, tant sur le plan opérationnel que légal, ce qui entrave leur efficacité face à des phénomènes de criminalité de plus en plus organisés et mobiles.

La Ville de Versoix n'échappe hélas pas à cette inquiétante évolution. Elle est elle aussi confrontée à des actes de violence, des infractions au patrimoine, ainsi qu'à des nuisances récurrentes portant atteinte à la tranquillité publique et au sentiment de sécurité de ses habitantes et habitants. Ces situations appellent des réponses urgentes, concrètes, coordonnées et renforcées, impliquant pleinement le Canton.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable que les autorités communales agissent avec célérité et détermination afin de solliciter un engagement accru du Canton, tant en matière de présence policière que d'outils légaux et technologiques permettant une prévention et une répression efficaces de la délinquance.

C'est dans cet esprit que la présente motion invite le Conseil administratif à intervenir auprès des autorités cantonales afin d'obtenir des mesures immédiates et structurelles visant à garantir la sécurité de la population et la protection des biens sur le territoire de notre canton et particulièrement de la Ville de Versoix.

Forts de ces éléments, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, à réserver un accueil favorable au présent projet de motion.

7.a.iii. Présentation de la motion
Présentation de Monsieur Denis Fragnière, PLR Versoix

M. Fragnière (PLR) déclare que cette motion n'est pas un simple texte administratif mais un signal politique fort. Il explique qu'elle a été déposée conjointement par les groupes PLR de 13 communes du Canton et qu'à Versoix, elle est soutenue et cosignée par le groupe UDC/MCG ainsi que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux. Il donne ensuite lecture de l'exposé des motifs. Il considère que d'autres mesures devront suivre, tel que le retour d'un éclairage public sécuritaire, un renforcement et une mutualisation des moyens de police municipale mais aussi une prévention accrue. Il synthétise les invites de la motion et il conclut sa présentation en indiquant qu'il s'agit d'engager des actions concrètes et efficaces, en réponse aux attentes et aux préoccupations légitimes de la population de Versoix, afin de ne pas laisser l'insécurité s'installer dans le Canton et dans la Commune.

7.a.iv. Débat

M. Zeder (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux soutient la proposition de motion pour des actions fortes contre l'insécurité, présentée ce soir au Conseil municipal. Il estime que la motion répond légitimement à un contexte d'inquiétude sécuritaire partagé par nombre de citoyennes et citoyens de la Commune et dont la presse et les réseaux sociaux se sont fait l'écho à de multiples reprise.
Il estime que, pour assurer la sécurité de toutes et tous, la Commune ne peut agir seule et elle dépend largement des ressources cantonales. Il indique que la demande de renforcer les effectifs sur le terrain et la volonté de formaliser l'action via un contrat local de sécurité (CLS) vont dans le sens d'une meilleure coordination institutionnelle et d'une plus

grande efficacité opérationnelle pour lutter contre les formes concrètes de délinquance et de criminalité.
Il déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux demande au Conseil administratif de collaborer pleinement, dès à présent, avec la police cantonale dans la conduite du diagnostic local de sécurité (DLS) qui est en cours de réalisation afin d'actualiser une stratégie de sécurité coordonnée, lisible et visible, basée sur des indicateurs locaux fiables, ciblant les lieux, les temporalités et les comportements problématiques. Il estime que ce n'est qu'à partir d'un tel bilan que les autorités communales et cantonales pourront évaluer de manière précise la pondération entre l'augmentation des effectifs policiers, la pertinence d'une stratégie de vidéoprotection ou de tout autre dispositif automatisé au regard des enjeux complémentaires démocratiques et juridiques. Il considère que cette stratégie devra alors se concrétiser dans la formalisation d'un CLS entre la police cantonale et la police municipale afin de collaborer sur des priorités définies conjointement et d'augmenter leur présence et leur efficacité sur le terrain.

M. Tamone (VERT) relève que les invites de la motion initiée par le PLR demandent au Conseil administratif de solliciter le Canton. Il rappelle que c'est bien le PLR qui est majoritaire au Grand Conseil, qui refuse par ailleurs le budget des postes et des policiers. Il invite donc les représentants des partis de droite qui siègent au Conseil municipal à discuter au sein de leurs partis et à interpeler leurs représentants au Grand Conseil, sans passer par le Conseil municipal et le Conseil administratif de Versoix. Il les invite également à être cohérent et à faire de la politique à Versoix mais aussi dans le Canton.

M. Henauer (PS) donne lecture du premier considérant de la motion M2 « La création d'une équipe de "correspondants de nuit" à Versoix, c'est urgent ! » proposée par le Parti socialiste et traitée lors de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2021 :

> « la Ville de Versoix fait état d'une dégradation progressive de plus en plus visible de l'espace public, notamment d'une augmentation constante des nuisances nocturnes sensiblement aggravées depuis la mise en place des mesures sanitaires liées au Covid ; »

Il rappelle que le rapport du Conseil administratif qui avait fait suite à cette motion donnait comme recommandation d'attendre la stabilisation des effectifs de la police municipale et de demander un DLS, qui est en cours. Il se dit tout de même surpris de lire que les partis de droite sont favorables à l'implémentation de caméras surveillant, fliquant au but répréhensible quand bien même la Commune n'arrive pas à mettre en place au Conseil municipal un système de captation et de retransmission vidéo, qui n'aurait pour but que de rendre plus visible ses séances plénières.
Il déclare que le groupe des Socialistes est favorable à la prévention, à la discussion et au dialogue avant d'avoir recours à la répression. Il estime que la mesure prévue par la deuxième invite de la motion, relative à la lecture automatique des plaques d'immatriculation, est invasive et nécessiterait une base légale précise et proportionnée, soit une loi

cantonale spécifique. Il relève lui aussi la majorité des partis de droites au Grand Conseil.
Il rapporte que le groupe des Socialistes estime également que l'exposé des motifs diabolise une catégorie de personnes : la jeunesse de la Commune.
Il invite donc le Conseil municipal à se mobiliser contre l'insécurité, mais pas dans la forme demandée par la présente motion. Il considère que, pour augmenter la présence policière cantonale, il faut s'en donner les moyens financiers, ce qui n'est pas le cas actuellement au vu du budget cantonal. Il considère que pour surveiller abusivement, il faut d'abord légiférer, ce qui est de l'ordre cantonal.

M. Fragnière (PLR) répond à son préopinant Monsieur Eric Tamone en expliquant que le PLR Versoix a effectivement tenté de discuter avec les représentants du PLR au Grand Conseil, mais que leur majorité ne leur permet pas toujours de faire passer toutes les décisions. Il explique, concernant le fait que le PLR refuse de nouveaux postes, que le PLR demande une meilleure répartition des postes.
Il commente également l'intervention de Monsieur Xavier Henauer en indiquant que la motion demande effectivement que le Conseil administratif pousse les autorités cantonales à légiférer, ce qui est problématique pour certains. Il rejette cependant les déclarations selon lesquelles la motion ciblerait la jeunesse versoisienne, ou tout autre groupe dans la population. Il souligne que la motion fait référence à un sentiment d'insécurité général.

M. Forestier (PS) reprend la deuxième invite de la motion. Il indique d'abord que très peu de cantons en Suisse disposent d'un système de recherche automatisée des véhicules. Il déclare ensuite qu'à titre personnel, il est politiquement et philosophiquement absolument opposé à un système de flicage des citoyens tel qu'il est proposé dans la motion, puisqu'il s'agit d'un système contraire à tous les droits fondamentaux, à la protection de la sphère privée et aux droits garantis par la Constitution fédérale.

M. Tranchellini (LCVL) déclare que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux souhaite rappeler qu'il est pleinement conscient que la sécurité ne se décrète pas, par exemple par un système de vidéosurveillance, mais qu'elle se construit par un DLS et la formalisation d'un CLS entre la police cantonale et la police municipale afin de collaborer sur les priorités définies conjointement. Il souhaite également rappeler à la population qu'étaler ses richesses sur les réseaux sociaux n'est pas forcément une bonne idée.

M. Conus (VERT) relève que le texte discuté ce soir avait d'abord été formalisé par une délibération, telle qu'elle a été présentée parmi les chefs de groupes, avant d'être modifié en motion. Il déclare que, même si les Vert-e-s de Versoix ne soutiendront pas le texte, ils auraient apprécié que le texte dans sa forme finale soit communiqué aux chefs de groupe.

7.a.v. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la motion M26.

VOTE : par 14 oui et 12 non (26 membres votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 2 mars 2026, adopte la motion « M26 - Mobilisation contre l'insécurité ». Elle est donc renvoyée au Conseil administratif.

8. QUESTIONS

8.a. Q10-A - Réponse du Conseil administratif à la question écrite « Versoix face aux enjeux démocratiques »

Question écrite de Monsieur Nils Forestier, les Socialistes, déposée le 30 octobre 2025

Le président indique que le Conseil administratif a répondu à la question écrite « Versoix face aux enjeux démocratiques ». Il annonce que le Conseil municipal en prend acte.

8.b. Q11 - Question écrite « Sécurité informatique »

Question écrite de Madame Fanny Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux, déposée le 19 janvier 2026

« *La cybercriminalité connaît une progression constante et constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les institutions publiques. La résilience des systèmes informatiques conditionne la continuité des services à la population, la protection des données personnelles et, plus généralement, la confiance dans les administrations*.

*La commune de Versoix, comme la plupart des communes genevoises, a confié la gestion de son informatique au Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG), dont la mission consiste notamment à "**identifier, mettre en œuvre et assurer l'exploitation mutualisée des systèmes d'information dont les communes membres ont besoin pour fonctionner de manière optimale et délivrer les prestations à leur population**"*.

Nous observons toutefois que, dans ses communications publiques, le SIACG ne mentionne pas la sécurité informatique parmi ses trois axes de développement prioritaires, alors même que les risques en matière de cybersécurité sont élevés et multiformes.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal sur l'état de la sécurité informatique de la Commune, sur la répartition des responsabilités entre la commune et le SIACG, ainsi que sur les dispositifs existants en matière de continuité et de gestion des incidents.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal, nos questions au Conseil administratif concernant la sécurité informatique sont les suivantes :

1. ***Gouvernance et liaison avec le SIACG***
   - *1.1. Qui, au sein de l'administration communale, est chargé de la relation avec le SIACG, et comment cette liaison est-elle organisée ?*
   - *1.2. Comment est structurée la gouvernance informatique entre la commune et le SIACG, notamment en ce qui concerne la cybersécurité, la protection des données, la conformité légale (LPD/RGPD) et les arbitrages opérationnels ?*
   - *1.3. La commune participe-t-elle aux groupes d'utilisateurs ou aux instances de coordination du SIACG ? Quels en sont les apports ?*

2. ***Répartition des rôles et des responsabilités***
   - *2.1. Le Conseil administratif peut-il préciser ce qui incombe au SIACG et ce qui demeure sous responsabilité communale ?*
   - *2.2. Existe-t-il des zones de responsabilité partagée identifiées, notamment pour la gestion des incidents, les déclarations en cas de fuite de données, l'assurance cyber ou la communication de crise ?*
   - *2.3. Cette répartition fait-elle l'objet d'une formalisation (documents, contrats, procédures, politiques, chartes) ?*

3. ***Prestations et évaluation***
   - *3.1. La Commune fait-elle usage de l'ensemble des prestations mises à disposition par le SIACG ? Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ?*
   - *3.2. Quelle appréciation le Conseil administratif porte-t-il sur la qualité, la pertinence et l'adéquation de ces prestations ? Et sur quelles compétences se base cette appréciation ?*
   - *3.3. Des prestations complémentaires sont-elles nécessaires pour couvrir intégralement les besoins informatiques de la Commune ? Si oui, lesquelles ?*

4. ***Dispositifs de sécurité***
   - *4.1. Quels sont les principaux dispositifs de sécurité mis actuellement en place au niveau communal (techniques, organisationnels et humains) ?*
   - *4.2. Des formations de sensibilisation à la cybersécurité sont-elles régulièrement dispensées aux collaborateurs ?*
   - *4.3. Quand a été réalisé le dernier audit externe de sécurité ? Au niveau du SIACG ? Au niveau communal ?*
   - *4.4. Des tests d'intrusion ou de robustesse sont-ils périodiquement exécutés ? Quels en sont les résultats ?*
   - *4.5. La Commune est-elle informée des attaques sur les infrastructures gérées par le SIACG ?*
   - *4.6. L'administration communale a-t-elle été victime d'attaques réussies (virus, intrusion, etc.) au cours des 36 derniers mois ?*
   - *4.7. La Commune met-elle en œuvre des mesures de sécurité informatique propres, en complément de celles du SIACG ?*
   - *4.8. Une assurance cyber a-t-elle été souscrite ? Si oui, avec quels périmètres de couverture ?*

5. *Continuité et gestion des incidents*
   - 5.1. *Quels plans de continuité d'activité (PCA) existent afin de garantir le fonctionnement de la mairie, de la police municipale et des services communaux en cas de panne informatique majeure (absence de services informatiques allant de plus de 24h à plusieurs semaines) ?*
   - 5.2. *Quel est le plan d'action et de communication en cas d'attaque informatique ou de fuite de données ?*
   - 5.3. *Comment le SIACG assure-t-il la gestion des incidents ? Existe-t-il un accord sur le niveau de service (Service level agreement – SLA, voir par exemple https://www.hermes.admin.ch/fr/gestion-du-projet/ergebnisse/accord-sur-leniveau-de-service.html) entre le SIACG et la commune ? Quels sont les délais de réaction et de rétablissement contractuellement prévus ?*
   - 5.4. *Des exercices de simulation ou tests de continuité ont-ils été effectués ? Le cas échéant, avec quels résultats ?*

6. *Ressources et investissements*
   - 6.1. *Quels budgets ou investissements sont affectés à la cybersécurité et à la planification de la continuité des activités ?*
   - 6.2. *Ces moyens sont-ils considérés comme suffisants au regard des risques évalués ?*

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite et à ses sous-questions. »

Mme Tranchellini (LCVL) présente une synthèse de la question qui a été adressée au Conseil administratif.

Le président indique que le Conseil administratif répondra à la question selon les modalités prévues par le règlement du Conseil municipal de Versoix.

8.c. Projet de refonte du système de rémunération du personnel de la Ville de Versoix

Question orale de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Zeder (LCVL) souhaiterait savoir ce qu'il en est de l'avancement du projet de refonte du système de rémunération du personnel de la Ville de Versoix et si celui-ci pourra aboutir en 2026. Il explique que ce sujet est important non seulement pour les collaborateurs actuels de la Ville de Versoix mais également pour la gestion des recrutements des futurs collaborateurs, et des postes à repourvoir.

M. Leiser, conseiller administratif, indique que le dossier avance. Il explique que le Conseil administratif aimerait pouvoir présenter au Conseil municipal un premier projet suffisamment abouti en mai ou juin prochain, afin que le nouveau système de rémunération puisse être soumis au vote juste avant ou juste après l'été 2026, avec une décision possible d'appliquer ce système avec effet rétroactif au 1er janvier 2026. Il ajoute que le dossier sera très vraisemblablement présenté en commission Finances, administration et économie (FAE) ainsi que lors

d'une séance Toutes commissions réunies ou en séance à huis clos du Conseil municipal. Il explique qu'il s'agit d'un sujet conséquent qui concerne toute l'administration, avec de nombreux paramètres qui entrent en considération. Il indique que de traiter un tel sujet prend donc du temps.

8.d. Plan de législature 2025-2030

Question orale de Monsieur Michael Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Tranchellini (LCVL) souhaite revenir sur la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal au sujet d'un plan de législature. Il explique que le Conseil municipal fonctionne actuellement, prend des décisions et vote des crédits sans avoir d'idée sur les priorités du Conseil administratif. Il considère que cela peut donner l'impression à la population et à certains élus d'un manque de vision globale, ce qui n'est probablement pas le cas. Il demande si le Conseil administratif peut donner une échéance relativement à la présentation de ce plan de législature, même s'il n'est pas obligatoire aux yeux de la Loi. Il souhaiterait également être informé si le Conseil administratif choisit de ne pas se doter d'un tel plan.

Mme Tchamkerten, Maire, rapporte que le plan de législature 2025-2030 est en cours de finalisation. Elle indique que le Conseil administratif pourrait probablement en présenter une partie lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin de partager certaines de ses priorités.

8.e. Déploiement de la fibre optique à Versoix

Question orale de Monsieur Michael Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Tranchellini (LCVL) indique que l'affiche de Swisscom à l'entrée de Bellevue annonçant la mise en service de la fibre optique a ravivé la question du déploiement de cette même fibre sur le territoire de Versoix. Il rappelle qu'il allait bon train jusqu'à ce que le Tribunal fédéral rappelle les règles de libre concurrence à l'ancienne régie fédérale : elle doit assurer le service universel et relier chaque logement au central de quartier avec fibre optique individuelle. Il rappelle que, jusque-là, Swisscom ne comptait relier que chaque entrée d'immeuble avec une seule fibre, puis la partager avec tous les habitants, ce qui empêchait le dégroupage des lignes et la libre concurrence. Il indique qu'il semblerait que les habitants aux adresses situées au-dessus du canal soient aujourd'hui équipés de la fibre optique, mais il demande ce qu'il en est de la majorité des Versoisiens habitant entre le lac et le canal. Il demande si le Conseil administratif peut renseigner le Conseil municipal sur l'avancement du calendrier de déploiement de la fibre optique dans le Commune, tant par Swisscom que par les Services industriels de Genève (SIG).

Mme Tchamkerten, Maire, indique que Swisscom a informé la Commune que toutes les habitations de la zone villa au-dessus du canal avaient bien été reliées à la fibre optique. Elle ne dispose en revanche d'aucune autre information concernant le reste du territoire de la Commune.

M. Conus (VERT) rappelle qu'une séance Toutes commissions réunies s'était tenue lors de la précédente législature, à l'occasion de laquelle un représentant de Swisscom était intervenu. Il explique que, selon ce représentant et après confirmation par courrier électronique, toutes les personnes qui habitent entre les voies de chemin de fer et le lac ne sont pas raccordées à la fibre optique parce que les tubes nécessaires n'ont pas été posés lors de la réalisation de la route. Il s'inquiète que les prestataires se dirigent vers des liaisons pour les bâtiments qui vont transiter à travers des poteaux d'antenne 5G.

8.f. Politique de promotion économique à Versoix

Question orale de Monsieur Patrick Galley, UDC/MCG

M. Galley (UDC/MCG) rappelle que le service de la promotion économique fonctionne à effectif réduit depuis le début de législature et que le Conseil administratif n'a toujours pas présenté de feuille de route dans ce domaine. Il souhaiterait donc savoir ce qu'il en est de la politique de promotion économique à Versoix.

M. Leiser, conseiller administratif, indique que le service de la promotion économique fonctionne à nouveau à effectif plein. Il annonce donc qu'un projet de politique de promotion économique à Versoix est en cours de développement et qu'il sera présenté en commission une fois abouti.

9. PÉTITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

10.a. Point de situation des travaux des bâtiments sis chemin du Vieux-Port 20

Communication de Madame Jolanka Tchamkerten, Maire

Mme Tchamkerten, Maire, présente un diaporama photographique de l'avancée des travaux de rénovation des bâtiments situés au numéro 20 du chemin du Vieux-Port, occupés par le magasin de bateaux Moby-Dick et par la buvette de Port-Choiseul, dont l'ouverture est prévue à la mi-avril 2026. Elle présente l'agrandissement du local, la nouvelle façade, avec notamment un nouveau guichet pour les locations de bateaux, la pose des revêtements de sol, le nouveau carrelage de la salle de douche et le nouveau crépi des murs intérieurs dans le magasin Moby-Dick. Elle présente ensuite le nouveau carrelage du sol de la cuisine ainsi que des murs, les passages techniques pour l'électricité et le gaz pour la cuisinière, les nouvelles structures de faux-plafonds et la fermeture des gaines techniques dans le bâtiment de la buvette. Elle présente finalement la finalisation des travaux d'isolation et d'étanchéité du toit, prêt à recevoir les panneaux solaires, ainsi que la pose des coupoles.

10.b. Intégration de la Compagnie 52 au Groupement des Services incendie et secours de Genève
Communication de Madame Jolanka Tchamkerten, Maire

Mme Tchamkerten, Maire, revient sur l'intégration formelle de la Compagnie 52 au Groupement des Services incendie et secours (GSIS) de Genève. Elle revient d'abord sur l'historique de cette intégration avant de présenter un diaporama photographique de la cérémonie qui a marqué symboliquement la passation de responsabilité de la Commune au Service incendie et secours (SIS).

10.b.i. Historique

Mme Tchamkerten, Maire, propose un rappel historique afin d'expliquer pourquoi la Compagnie 52 de sapeurs-pompiers volontaires a été intégrée à un groupement alors qu'elle fonctionnait bien de manière indépendante. Elle rappelle que la Cour des comptes a relevé, dans un rapport publié en 2011, que le SIS, dans son fonctionnement et dans son organisation, ne répondait plus à certaines exigences, notamment en termes sécuritaires. Elle mentionne, parmi les éléments soulevés par ce rapport, un temps d'intervention trop long par rapport aux normes fédérales, une gouvernance pilotée uniquement par la Ville de Genève pour les 44 communes du Canton situées dans le périmètre concerné (Céligny n'étant pas incluse) et la mauvaise répartition des coûts.

Elle indique qu'un groupe de travail a ensuite étudié la situation pendant 4 ans, après quoi l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a validé en 2017 les structures et les principes d'un futur dispositif intercommunal professionnel de secours, qui allait se décliner sous la forme d'un groupement intercommunal réunissant les 44 communes concernées, avec un droit de vote proportionnel au nombre d'habitants et d'emplois dans chacune d'entre elles. Elle rappelle que le dispositif prévu permettait à terme d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers volontaires pour les communes qui le souhaiteraient. Elle rappelle aussi que le volet des sapeurs-pompiers volontaires a été validé, après quoi un projet de loi a été déposé, la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Elle indique que le GSIS, dans sa nouvelle configuration et dans sa nouvelle répartition des charges, a commencé à fonctionner dès le mois de janvier 2022. Elle explique qu'après 18 mois de fonctionnement de ce nouveau groupement, il était temps de se repencher sur la question des sapeurs-pompiers volontaires pour lesquels l'ACG avait demandé que les travaux soient approfondis. Elle précise que la question de la chaîne des responsabilités dans l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires n'était pas à négliger.

Elle rappelle qu'une phase pilote a été lancée et que Versoix s'est profilée très tôt pour participer à ces travaux, notamment grâce aux esprits visionnaires des commandants Philippe Blanchard et Thomas Stadler qu'elle salue. Elle indique que, le 25 janvier 2023, le Conseil administratif a donc confirmé au comité du GSIS son intérêt à participer à la phase

pilote. Elle souligne que Thomas Stadler, commandant de la Compagnie 52, a suivi avec assiduité les nombreuses séances organisées par le SIS avec les commandants des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des autres communes pilotes, Cologny, Vernier et Chancy, en sus de deux compagnies qui étaient déjà intégrées, celles de la Ville de Genève, une pour chaque rive.

Elle rappelle que, le 18 décembre 2024, le Conseil administratif s'est prononcé en faveur de l'intégration de la compagnie de Versoix au GSIS et qu'une candidature à l'intégration a été ouverte formellement par le SIS en 2025, pour une intégration au 1er janvier 2026, en donnant la priorité aux communes qui avaient participé à la phase pilote. Elle explique que la convention qui formalise concrètement l'intégration a été signée au début du mois de décembre 2025.

10.b.ii. Rétrospective de la cérémonie de passation

Mme Tchamkerten, Maire, indique que, pour marquer symboliquement cette intégration, une cérémonie de passation de la responsabilité de la Commune vers le SIS a été organisée le 17 décembre 2025 au dépôt des pompiers de Versoix, en présence de l'État-Major de la Compagnie 52 et de l'État-Major du SIS. Elle présente ensuite un diaporama photographique en guise de rétrospective de cette cérémonie.

Elle présente d'abord une photographie de la pompe à bras « la Jeanne », deuxième pompe à bras acquise par la Commune à la fin du XIXème siècle. Elle relève que la Jeanne a suscité la naissance d'une nouvelle association, l'Association des amis de la Jeanne, en charge de valoriser le matériel historique des pompiers de Versoix.

Elle indique ensuite que la quasi-totalité de la Compagnie 52 a assisté à cette cérémonie, ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers, créés au cours de la précédente législature, tous encouragés par le commandant Thomas Stadler, qui a pris la parole pendant l'évènement. Elle explique que la Compagnie 52 était sous l'autorité du Conseil administratif de Versoix et que le commandant Stadler a donc remis symboliquement la compagnie, par la remise des clés du dépôts et des actes de commandement, à son autorité exécutive, incarnée par le Maire de Versoix, qui, après avoir pris la parole, l'a ensuite symboliquement remise au colonel Nicolas Schumacher, commandant du SIS. Elle indique que le SIS a donc repris la pleine responsabilité et le commandement de la Compagnie 52, et que le colonel Schumacher a pris la parole à cette occasion, notamment pour souhaiter la bienvenue à la compagnie et pour encourager les jeunes sapeurs-pompiers.

Elle indique que le colonel Schumacher a symboliquement remis les clés du dépôt au commandant Stadler, lui confiant ainsi le commandement de la compagnie au sein du SIS. Elle explique que chaque sapeur-pompier a ensuite reçu deux badges : un badge d'appartenance au corps du SIS, et un badge d'appartenance au corps des sapeurs-pompiers communaux ; ainsi qu'un T-shirt sur lequel les deux badges étaient brodés. Elle relève que le badge de la Compagnie 52 (reproduit ci-contre) représente

une tête de cerf, liée au bois de Versoix, ainsi que les armoiries de la Commune.

Elle poursuit la rétrospective en expliquant qu'après cette partie officielle s'est tenu un apéritif, pendant lequel l'alarme a sonné, provoquant le départ des sapeurs-pompiers qui se sont rendues sur le lieu de l'urgence, à l'entrée de Versoix.

Elle conclut en déclarant que la Compagnie 52 a démontré ses compétences depuis longtemps, notamment grâce à plusieurs commandants qui ont su la tirer en avant. Elle indique que, dans le dossier de son intégration au SIS, la compagnie a su se montrer à l'avant-garde et a su préparer une transition qui parait plus que jamais nécessaire. Elle remercie finalement, au nom du Conseil administratif, l'engagement continu des sapeurs-pompiers pour la protection des citoyens de la Commune.

10.c. Territoire

Communication de Monsieur Julien Marquis, conseiller administratif

M. Marquis, conseiller administratif, annonce d'abord que les travaux ont commencé à l'ancien péage, avec l'installation d'une borne escamotable afin d'éviter le stationnement chaotique devant la Migros. Il indique que le Conseil administratif réfléchit par ailleurs à verdir le lieu qui se trouve maintenant à l'abri des voitures.

Il annonce ensuite une modification de la réglementation du trafic à l'avenue Adrien-Lachenal. Il explique qu'au mois de janvier 2026, la commission Territoire (T) a préavisé favorablement à l'unanimité la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur le tronçon, avec la possibilité d'y redessiner la bande cyclable et de supprimer les obstacles à la circulation. Il précise qu'il s'agit d'un compromis intéressant entre la zone 30 pratiquée actuellement, avec ses aménagements et la suppression de la bande cyclable, et la limitation générale de la vitesse de circulation à 50 km/h. Il signale que la Commune rencontre maintenant des difficultés dans la mise en œuvre de ce compromis avec l'Office cantonal des transports (OCT) qui avait pourtant donné son approbation en amont. Il explique que l'OCT dit procéder à des vérifications de nature technique et juridique, ce qui contrarie les autorités communales puisque ce tronçon se trouve actuellement dans un vide juridique, la période d'essai de la zone 30 étant terminé et la nouvelle réglementation n'étant pas encore entrée en force. Il indique que c'est pour cette raison que le secteur est encore dans une situation provisoire et que la réglementation décidée par la commission T devrait être appliquée dès que possible. Il relève notamment les petits aménagements déjà réalisés.

Il revient par ailleurs sur la question qui avait été posée lors d'une séance précédente du Conseil municipal relativement à la déserte de Versoix par la ligne du RegioExpress 33 (RE33). Il indique que, le 14 janvier dernier, il a rencontré le directeur régional des Chemins de fer fédéraux (CFF) en présence d'une conseillère nationale genevoise pour une visite de la gare de Versoix, incluant le passage sous-voies et les quais. Il signale que le directeur régional a rapidement douché les espoirs de l'arrêt du RE33 à

Versoix dans un avenir proche, mais qu'il a expliqué que, dans la planification 2035 des CFF, de nouveaux trains RegioExpress seraient insérés et que cette réorganisation totale de la grille-horaire permettrait peut-être de prévoir quelques trains RegioExpress par heure qui s'arrêteraient à Versoix. Il relève qu'il n'est pas impossible que cela arrive plus tôt que la planification 2035, mais il indique que, pour l'instant, les CFF refusent catégoriquement d'entrée en matière pour un arrêt à Versoix qui représente un risque de blocage de cet axe essentiel en cas de problème technique. Il déclare que la Commune doit continuer de faire pression à tous les niveaux auprès des CFF pour que Versoix ne soit pas oublié dans un prochain plan d'exploitation. Il rapporte également une raison technique avancée par le directeur des CFF, celle qu'une partie du quai en direction de Genève ne garantit pas un accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), ce qui serait contraire à une loi fédérale qui prévoit un accès universel aux PMR, et que les CFF ne souhaitent pas prendre le risque d'un scandale politique sur la question. Il relève que ce problème peut faire l'objet d'une dérogation auprès de l'Office fédéral des transports si la planification des CFF permet de demander un arrêt à Versoix, avec une information suffisante aux personnes concernées venant depuis Lausanne. Il rappelle que l'arrêt du RegioExpress à Versoix est un objectif important pour le Conseil administratif afin de mieux relier Versoix à Genève mais également au reste de la Suisse, sans avoir à changer de train à Coppet ou à Genève.

Il annonce en outre qu'un deuxième atelier concernant le Plan localisé de quartier (PLQ) Val-de-Travers aura lieu le lundi 9 mars 2026 à 18h30 à la salle communale Lachenal. Il rappelle que le premier atelier était consacré à l'état actuel du secteur Val-de-Travers et il indique que le second atelier sera dédié à la vision de demain. Il invite les membres du Conseil municipal à assister à cette séance.

Il annonce finalement que le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences organise une séance sensibilisation et d'information sur le sexisme en politique qui aura lieu le 23 avril 2026 à 19h00 à Pregny-Chambésy pour l'ensemble des communes de la rive droite. Il indique qu'une information complète par courrier électronique sera prochainement adressée aux membres du Conseil municipal.

10.d. Ressources humaines

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, annonce que les rapports de service du Secrétaire général de la Commune prendront fin le 31 mai 2026. Il indique que le Conseil administratif a donc lancé une réflexion en vue de réorganiser le Secrétariat général durablement, de manière à lui permettre de l'assister dans la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que dans la conduite de l'administration communale, dans une logique transversale, bienveillante et dynamique, au service de la collectivité.

Il annonce également que le mercredi 4 mars 2026 se tiendra un « flash recrutement » à la salle communale Lachenal auquel participera la Commune qui cherche 3 apprentis en première année de leur formation :

un apprenti horticulteur paysagiste ou une apprentie horticultrice paysagiste pour remplacer un apprenti qui termine sa formation à la Commune, un apprenti employé de commerce ou une apprentie employée de commerce, et un apprenti ou une apprentie agent d'exploitation (AGEX). Il espère que des personnes se présenteront pour pourvoir ces postes et indique que, dans le cas contraire, le recrutement sera ouvert plus largement. Il annonce qu'il sera personnellement sur place pour aider à recruter le nouvel AGEX.

10.e. Informatique

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, annonce qu'un nouveau portail informatique destiné au personnel de la Ville de Versoix a été mis en ligne, permettant à ce dernier de retrouver aisément les derniers règlements en force dans leur version actuelle et les documents officiels conformes à la charte graphique de la Commune, ainsi que de mieux communiquer entre les services. Il précise que ce nouveau portail s'intègre dans une volonté générale de mettre de l'ordre dans les documents disponibles par voie électronique et de passer à une gestion autonome des données. Il salue le travail du service informatique, notamment d'un collaborateur spécialisé dans le codage de l'infrastructure digitale nécessaire à la mise en place du portail.

10.f. Manifestations

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, annonce que la vingtième édition de Festichoc se tiendra les 21 et 22 mars 2026. Il ajoute qu'une soirée officielle avec animation et sur invitation se tiendra le 20 mars 2026 aux Caves. Il souligne le nombre record de 37 chocolatiers qui participent cette année, dont 25 ont décidé de soutenir, pour la première fois, l'association Rêves Suisse autour du chocolat solidaire : CHF 1 symbolique sera reversé à l'association pour chaque confection proposée par les chocolatiers. Il relève également l'émulation associative, avec 7 associations locales qui viennent prêter main forte pour l'organisation de l'évènement, notamment en proposant de la restauration et des boissons. Il annonce ensuite qu'un nouveau système d'accès à l'exposition de sculptures en chocolat sera mis en place, avec un *Quick Response Code* (QR Code) à scanner pour s'inscrire à un horaire spécifique et pour indiquer l'affluence prévue. Il annonce en outre qu'une soirée concert est organisée pour fêter la vingtième édition du festival le samedi 21 mars à 18h30 avec entrée libre et petite restauration. Il annonce finalement qu'un « Choco-challenge » sera organisé pour tous les âges, en lieu et place de la chasse aux œufs qui se déroulait généralement de manière chaotique.

Il annonce également que la Revue arrivera à Versoix à partir du 30 avril 2026 et pour 4 représentations publiques. Il indique qu'une première représentation sur invitation aura lieu le 29 avril, à laquelle la Commune invitera tous les acteurs économiques locaux afin de leur présenter également les prestations à leur disposition et de recueillir leurs retours, dans un cadre sympathique et convivial.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11.a. Édition 2026 du Derby des bois

Communication de Monsieur Cédric Miche, PLR Versoix

M. Miche (PLR) annonce que l'édition 2026 du Derby des bois, première course pédestre dans le Canton, se tiendra le 8 mars 2026. Il indique que les inscriptions sont encore ouvertes et il précise qu'une marche de famille est également prévue.

11.b. Deuxième édition des Semaines de l'égalité

Communication de Madame Aline Sauter Caillet, les Vert-e-s de Versoix

Mme Sauter Caillet (VERT) annonce que la deuxième édition des Semaines de l'égalité organisées par le collectif féministe Versoix-Égalité se tiendront du 3 au 11 mars 2026. Elle explique que ces semaines sont l'occasion de déconstruire des stéréotypes et discriminations de genre, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles à travers des ateliers, des films, un spectacle, une conférence, une table ronde et une animation artistique. Elle précise que la manifestation est prévue pour tous les âges et que l'entrée y est gratuite. Elle indique que le programme de la manifestation est disponible sur le site internet du collectif Versoix-Égalité : https://versoixegalite.ch.

11.c. Édition 2025 de la Nage glaciale

Communication de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Zeder (LCVL) annonce que les donations récoltées lors de l'édition 2025 de la Nage glaciale ont été remises sous la forme d'un chèque d'un montant de CHF 41'114 à DG Association le 26 janvier dernier à Ecogia, entouré d'une soixantaine de personnes, dont plusieurs conseillers municipaux de Versoix, Madame Geneviève Cadei, conseillère administrative de Genthod, et Madame Gabrielle Bussard, conseillère administrative de Céligny. Il déclare que le comité de la Nage glaciale fait savoir au Conseil administratif de Versoix qu'il regrette que la date retenue cette année ne lui ait pas permis d'être présent et qu'il fera son possible à l'avenir pour une meilleure coordination.

12. DIVERS

Néant.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il lève la séance à 21h55.

* * * * *

Prochaine séance : lundi 20 avril 2026 à 20h00, Maison du Charron

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Alessio Giarrizzo
Procès-verbaliste